

# Titre Moniteur d'atelier

Formation en 12 mois en alternance

En partenariat  
avec



Le **moniteur d'atelier** exerce son métier principalement dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail et les Entreprises Adaptées auprès de personnes en situation de handicap.

La personne et le groupe accompagnés sont au cœur de l'activité du Moniteur d'Atelier, sa mission étant **d'assurer la production de biens et de services comme support à l'accompagnement, au développement, à l'accès à l'autonomie, à l'épanouissement de la personne et/ou à l'insertion dans le monde ordinaire.**

Les activités du Moniteur d'Atelier s'articulent autour de 3 axes :

L'accompagnement des travailleurs handicapés au sein d'une équipe pluri professionnelle,  
L'animation et l'organisation de la production de biens ou de services,  
La gestion et le développement des compétences individuelles.

## Employeurs et lieux d'exercice professionnel

Le moniteur d'atelier exerce son métier dans les dispositifs des secteurs sanitaire, social ou médico-social, ainsi que dans le secteur de l'insertion par l'activité économique. Il intervient dans les ESAT, les ateliers protégés, dans les chantiers et structures d'insertion pour des actions et accompagnements vers l'insertion. Les foyers de vie, accueils de jour... font aussi appel au moniteur d'atelier pour la mise en place d'activités de soutien, d'apprentissage visant

## Durée : 12 mois

- 441 heures en centre de formation.
- Un stage long de 1015 heures.
- Un stage court de 105 heures.

## Objectifs

### Accompagner les travailleurs handicapés dans l'atelier, au sein d'une équipe pluri professionnelle :

- Accueillir et instaurer la relation,
- Identifier les besoins et prendre en compte les attentes des personnes,
- Participer à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des projets personnalisés,
- Travailler au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et en partenariat avec les institutions en utilisant les technologies actuelles de communication professionnelle.

### Animer, organiser et gérer la production ou les prestations de service d'une équipe dans la structure et/ou hors les murs :

- Garantir la sécurité des personnes et des biens,
- Animer une équipe,
- Répartir les activités, organiser et rendre accessibles les postes de travail en tenant compte des potentiels et des projets des personnes,
- Gérer la production ou la prestation de service confiée,
- Participer à la relation avec les fournisseurs, les clients ou les partenaires.

### Gérer, développer les compétences individuelles et participer à leur évaluation :

- Evaluer les compétences d'une personne accueillie et identifier ses besoins en formation,
- Mettre en œuvre la formation interne en cours de production,
- Accompagner les personnes accueillies dans l'acquisition des compétences, dans des démarches de reconnaissance des savoir-faire professionnels ou dans la validation des acquis de l'expérience.

## Enseignements théoriques

441 heures organisées selon 3 blocs principaux :

### Accompagnement

[168 heures]

- Connaissance du développement de la personne et de l'impact de son handicap sur son quotidien,
- Environnement institutionnel et législatif,
- L'accompagnement, la relation de confiance, la posture professionnelle,
- Communication, travail en équipe,
- Observation,
- Gestion de conflits,
- Méthodologie de projet,

### Gestion de production

[133 heures]

- Place du moniteur d'atelier dans la relation avec le client fournisseur,
- Notion de marché et d'accès au marché (appel d'offre),
- Contrat, bon de commandes, facture, bon de livraison,
- Définition, enjeux et principes de la qualité,
- Règles d'hygiène et de sécurité, règles et principes associés à la prévention des risques,
- Ergonomie,
- Organisation du travail, droit du travail,
- Dynamique de groupe et animation d'équipe,
- Styles de management,
- Outils de gestion de la production,

### Gestion et développement des compétences

[133 heures]

- Réglementation liée à la formation continue,
- Activités, compétences,
- Contexte et objectifs de l'évaluation,
- Place du moniteur dans l'accompagnement,
- Les processus mis en œuvre dans l'acte d'apprendre.

## Stages pratiques

2 stages à réaliser en ESAT ou Entreprise Adaptée :

- **1 015 heures de stage long** : sur son terrain employeur pour les salariés et dans une structure d'accueil pour les stagiaires de la formation professionnelle continue.
- **105 heures de stage court** : découvrir un autre type d'établissement (hors employeur, pour les salariés).

## Modalités pédagogiques

- Séquences d'apports de **contenus nouveaux** et d'enrichissement des connaissances,
- Séquences de **construction de savoirs** à partir de l'expérience de stage,
- Séquences d'**élaboration d'outils d'analyse et d'évaluation** à partir des observations de terrain.

Pour les personnes en cours d'emploi, c'est le lieu d'emploi qui fait office d'expérience de terrain.

## Validation de la formation

La délivrance du titre de Moniteur d'Atelier se fait par la CPNE-FP, jury de certification paritaire.

A l'issue de la formation, l'évaluation des compétences se fait :

- A partir de la **rédaction d'un écrit support** portant sur des situations particulières en lien avec les compétences des trois blocs.
- D'un **entretien d'une durée de 75 minutes** au cours duquel le candidat :
  - Présente son parcours, ses activités au sein de son établissement,
  - Explicite les situations choisies à l'écrit,
  - Echange avec le jury, autour d'un questionnement apporté par le jury pour éclairer l'ensemble des compétences attendues du métier.

## Conditions d'accès à la formation : pas de sélections, mais un positionnement.

### **Pour les salariés de la Branche :**

Celui-ci doit permettre de vérifier que les pré-requis nécessaires en matière d'écrit et de bureautique sont acquis.

Si ce positionnement mettait en exergue des difficultés particulières pour le moniteur candidat à la formation, ce dernier se verrait proposer des préconisations de formations pour développer des connaissances et compétences nécessaires à l'entrée en formation.

### **Pour les demandeurs d'emploi ou les personnes en reconversion professionnelle :**

En plus du positionnement présenté ci-dessus, les demandeurs d'emploi ou personnes en reconversion professionnelle devront :

- Justifier d'une expérience de mise en situation professionnelle d'au moins 70 heures attestée par une évaluation de l'établissement d'accueil,
- Présenter un document relatant leurs expériences ainsi que leur analyse,
- Etre reçus en entretien de motivation afin de vérifier leur niveau de connaissance du métier ainsi que la cohérence de leur projet professionnel.